

## Marne

Révision de l'aire d'appellation champagne

# Cinq entrées pour deux sorties

Dossier : Caroline GARNIER et Julienne GUIHARD-AUGENDRE

**Même si le comité national de l'INAO doit encore valider la proposition en février prochain, 5 nouvelles communes pourraient intégrer la zone de production de l'aire d'appellation champagne, en plus des 40 déjà validées en 2008, tandis que deux, actuellement classées, seront rayées de la carte. Une information classée « Secret défense ».**

ON le connaissait moins frileux, prônant la « transparence » et la « communication positive ». Le président du Syndicat général des vignerons, Pascal Férat, semble aujourd'hui beaucoup moins prompt à communiquer sur le sujet.

La révision de l'aire d'appellation champagne, pourtant objet de toutes les convoitises - ici l'hectare de vignes avoisine le million d'euros, quand l'équivalent en terres agricoles se négocie quelques milliers seulement - fait figure de secret défense.

### Germaine et Orbais recalées

Les membres du conseil d'administration du SGV, présents lors de la présentation du travail des experts de la commission d'enquête de l'INAO, le 22 octobre dernier, ont même

dû signer un document de confidentialité. Interdiction formelle d'ébruiter l'affaire... avant l'assemblée générale d'automne qui doit se tenir cet après-midi à Epernay. Une réunion attendue qui va pourtant se jouer en l'absence des représentants de l'INAO, porteurs du dossier depuis 2003, et qui

pourrait s'achever sans qu'aucun nom ne soit dévoilé. Un sentiment de gêne flotte autour de cette révision. Pascal Férat semble peu enclin à livrer les noms des 5 nouvelles communes repêchées par l'INAO - les experts ont examiné plus de 1 330 réclamations - pour intégrer la zone de production

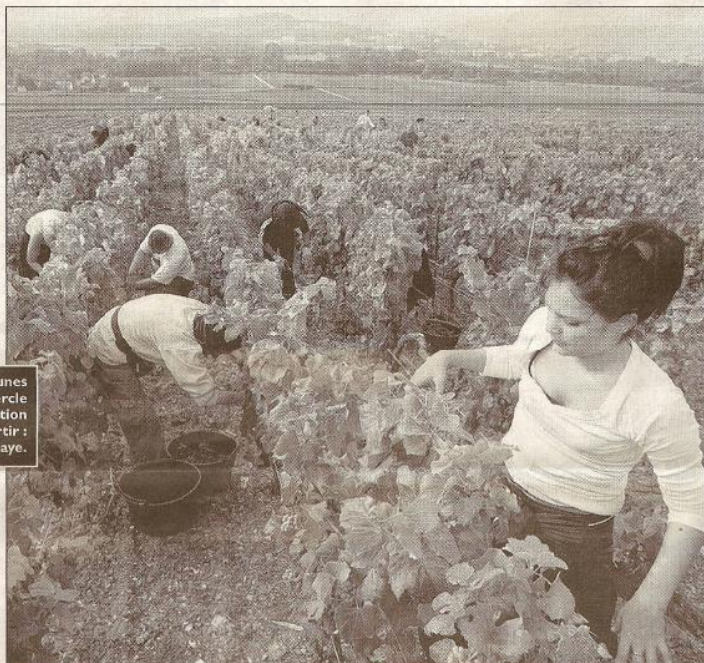
(Contault et Maisons-en-Champagne dans la Marne, Condé-en-Brie et Saint-Eugène dans l'Aisne, Daillancourt en Haute-Marne), encore moins pressé d'évoquer les deux recalées de l'histoire : Germaine et Orbais-l'Abbaye, deux communes en sursis depuis l'ouverture du dossier en 2003.

Il est vrai, la publicité n'est pas du meilleur effet pour les grandes maisons de champagne. Vingt-deux hectares, propriété de Moët & Chandon, sont concernés par ce déclassement à Germaine. A Orbais, il est question d'une quarantaine d'hectares majoritairement propriété du groupe Vranken. Si la sortie des deux communes se confirme, la vigne devrait néanmoins bénéficier d'une tolérance trentenaire, pouvant ainsi être exploitée en appellation pendant 30 ans. Une bien maigre consolation.

C'est en revanche le jackpot pour les 5 nouvelles communes sélectionnées - aucune ne s'y attendait, tant le silence est lourd autour de cette affaire - même si la délimitation de la

nouvelle aire sera officiellement validée en février 2011. Débutera alors le travail de délimitation parcellaire au sein des communes appartenant à la nouvelle aire de production (15 % de surface supplémentaire, soit l'équivalent de 5 000 hectares), avec le déclassement inévitable de certaines parcelles. Le classement des terres ne sera publié qu'une fois l'ensemble du travail de révision parcellaire achevé. Pas avant 2015.

Par ailleurs, 8 nouvelles communes vont intégrer la zone d'élaboration : 3 dans l'Aube (Juvancourt, Lirey, Saint-Léger-près-Troyes), 5 en Haute-Marne (Bouzancourt, Guindrecourt-sur-Blaise, Dinteville, Juvancourt, Silvarouvres) et une dans la Marne (Eslavolles-Lurey).



Si 5 nouvelles communes vont pouvoir rejoindre le cercle très fermé de l'aire d'appellation champagne, 2 vont en sortir : Germaine et Orbais-l'Abbaye.

### Repères

■ A ce jour, 317 communes, réparties sur environ 35 000 hectares, sont concernées par la révision de l'aire d'appellation champagne, une zone viticole délimitée par la loi du 22 juillet 1927. Cette procédure, longue et complexe, a été initiée par le Syndicat général des vignerons et conduite depuis 2003 par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

■ Les professionnels du champagne espèrent majoritairement que cette révision apportera des terrains supplémentaires (5 000 hectares) sur lesquels seront plantées de nouvelles vignes pour permettre à la Champagne d'accompagner son expansion commerciale.

■ Zone de production : cinq nouvelles communes rejoignent potentiellement la liste des quarante retenues en premier lieu par la commission d'experts de l'INAO en zone de production. Ce qui signifie qu'elles pourront planter des vignes productrices de raisins pour élaborer du champagne.

■ Zone d'élaboration : huit nouvelles communes ont été retenues pour faire partie de la zone d'élaboration, où les vins pourront donc être vinifiés, champagnisés et habillés.

### Et l'INAO dans tout ça ?

Rien n'est officiel, rien n'est validé, donc rien n'est définitif. Le dossier avance, l'INAO travaille, mais en aucun cas ne communique sur l'épineux dossier de la révision de l'aire d'appellation champagne.

Inutile de chercher donc, l'institut national des appellations d'origine ne sera pas représenté aujourd'hui à l'assemblée générale du Syndicat général des vignerons. « Pour moi, il s'agit d'une réunion d'information interne au SGV », explique Yves Bénard, président de l'INAO. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise, alors il n'y a rien à dire. Quant à moi, j'ai un devoir de réserve à observer... »

Même chose du côté de l'antenne sparnacienne de l'INAO, où l'on rappelle que la procédure est toujours en cours. « La commission d'experts a construit un projet définitif qui ne pourra être validé qu'en février 2011 », commente Eric Champion. La réunion qui se déroule aujourd'hui ne constitue « en aucun cas une validation officielle » de la liste des communes.

## Les maires réagissent

### Les entrants

**Edith Klek, maire de Contault (Marne) :** Elue maire de ce village de 70 habitants en 2008, Edith Klek ne cache pas sa surprise. « Je n'étais pas du tout au courant, et je n'en ai pas entendu parler depuis que je suis maire. Mais cela ne peut qu'être une bonne chose pour nous d'y être intégrée, c'est très bien. Mais ce sera une bonne chose pour les habitants, et peut-être pour les agriculteurs aussi. Nous en avons perdu depuis une dizaine d'années. Maintenant, j'attends d'en savoir davantage, de connaître les détails. »

**Francis Didon, maire de Maisons-en-Champagne (Marne) :** « Et bien je suis très content de l'entendre, commente, ravi, le premier magistrat de cette commune de 456 habitants située dans le vitryat. Nous avons fait un recours en ce sens, ça devait être en 2007 ou 2008, et nous avons beaucoup travaillé là-dessus. Il fallait faire des recherches, trouver les documents, nous avons même fait appel à un spécialiste pour prouver qu'il y a bien eu des vignes ici à une époque. Si cela est officiellement confirmé ensuite, cela apportera de la vitalité et un certain dynamisme à la commune. Et puis il est tout de même bien de pouvoir dire qu'à Maisons-en-Champagne, on produit du champagne ! Après, il faudra voir exactement quelle part du territoire cela pourra occuper, mais c'est une bonne chose. D'autant que nous n'avions aucune nouvelle depuis le dépôt de notre recours. »

**Jacques Larangot, maire de Condé-en-Brie (Aisne) :** « Compte tenu de l'exposition et de la qualité des terres, c'est quelque chose que j'espérais. Je n'avais pas formulé de recours officiel, parce que c'est trop complexe, et pour éviter d'indisposer l'INAO, alors j'ai préféré les interpeller directement. En tout cas c'est une très bonne nouvelle, je suis ravi. Cela va enrichir la commune, apporter de l'activité à notre territoire », conclut le maire de cette commune de 700 habitants.

**Bertrand Pipeau, maire de Saint-Eugène (Aisne) :** « Nous avions fait un recours après la publication des premiers résultats, le maire de cette commune de 250 habitants. Nous faisons partie de l'appellation à une époque, et il y avait encore des vignes dans les années 1920. En revanche, nous n'avions eu aucune nouvelle de cette procédure. Tout ce que j'ai pu avoir, ce sont des informations officieuses. C'est tout de même un dossier étonnant, on ne nous a donné aucune information, nous n'avons jamais été invités à aucune réunion... Mais c'est une très bonne nouvelle. »

**Michel Paulin, maire de Daillancourt (Haute-Marne) :** « Si nous sommes la seule commune nouvelle en Haute-Marne, et bien nous sommes très chanceux. D'autant qu'on ne nous avait pas donné beaucoup d'espoir. Nous étions venus à l'INAO à Epernay il y a un

an pour défendre notre dossier avec d'autres communes, comme Colombey. On avait pu prouver qu'il y avait 150 hectares de vignes sur le territoire de la commune au début du siècle, mais il nous manquait des éléments. Au départ, on avait été retenu pour la zone d'élaboration et nous avions décidé de faire une requête. Alors c'est très bien, et puis cela pourrait amener du travail en plus par ici. »

### Les sortants

**Pierre-Yves Jardel, maire d'Orbais-l'Abbaye (Marne) :** « J'ignorais la nouvelle, mais je trouve cela dommage, même s'ils le font en connaissance de cause. Il est tout de même curieux de prendre la décision d'exclure Orbais alors que nous sommes en plein milieu des vignes. J'avoue que je ne comprends pas. Maintenant, on va réfléchir à ce que l'on va faire si cette décision est confirmée. »

**Corinne Demottier-Aroq, maire de Germaine (Marne) :** « Nous n'avons pas fait de recours, mais nous avons envoyé un courrier avec l'ancien maire. Pour nous, la vigne est dans la ville, elle fait partie du paysage. Cela représente tout de même 22 hectares, tout un versant. C'est dommage. Les terrains appartiennent à des propriétaires privés, mais cela risque de représenter un manque à gagner sur le foncier pour la commune. »